

Commune de Malbosc – Conseil Municipal du samedi 19 mars 2011

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, Evelyne AGNIEL, Robert CHAMBOREDON, Pierre CHAZERANS, Magali DUBOIS, Régis HUREZ, Huguette MARZEAU.

Absents représentés : Jean-Emmanuel BEAURAIN (pouvoir à Pierre CHAZERANS), Paul KELLER (pouvoir à Magali DUBOIS).

Absente : Catherine FISSEUX.

Secrétaire de séance : Sylvia BROCHIER

Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

Elections Cantonales des 20 et 27 mars 2011 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les modalités de déroulement de ses journées de scrutin. L'ensemble des conseillers présents tiendront le bureau de vote de 8 H à 18 H.

Président du bureau : Michel PIALET

De 8 H à 10H	Michel PIALET, Jean-Emmanuel BEAURAIN
De 10 H à 12 H	Régis HUREZ, Robert CHAMBOREDON
De 12 H à 14 H	Pierre CHAZERANS, Magali DUBOIS
De 14 H à 16 H	Evelyne AGNIEL, Huguette MARZEAU
De 16 H à 18 H	Michel PIALET, Yves LEMAL

Orientation budgétaire :

- **Subventions de l'Etat** : compte tenu de la politique en vigueur la DGF reste bloquée à la DGF de 2010, donc nous partiront sur la base du budget 2010 et le maintien du taux des taxes.
- **Le budget** de fonctionnement 2011 sera calqué sur le budget 2010.
- **Investissement** : les projets de 2009 non terminés ont été reportés en 2010 ce qui a engendré de grosses dépenses donc une baisse de la trésorerie nous amenant à ouvrir une ligne de trésorerie de 20 000 euros pendant deux mois.
- **Restes en cours pour 2011 et subventionnés**: les murs à Sabuscles, les plates-formes poubelles, la 2^{ème} tranche du cimetière, le columbarium et les travaux sur le clocher.
- **Opérations nouvelles ou en cours** : rénovation de routes communales à Sabuscles et à Chabannes dans la limite du budget d'investissement disponible en 2011.
- **Sécurisation des bâtiments communaux.**
- **Projet photovoltaïque** sur les bâtiments communaux avec le SDE 07 et Pôle Énergie.
- **Avant projet d'assainissement** .
- **Suite du projet biomasse**, l'augmentation du prix de vente des granulés (Pellets) permet d'envisager une poursuite du projet avec une « rentabilité » acceptable. Projet qui est porteur de créations d'emploi et de recettes pour la commune.

Délibération 2011-001 : Tarifs Municipaux

Taxe de séjour forfaitaire – Tarif pour la saison 2011.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.2333-26 du CGCT, la commune de Malbosc, entrant dans le cadre des communes situées dans les zones de montagne et des massifs définis aux articles 3 et 4 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985, a institué par délibération du 16 janvier 2004 une taxe de séjour forfaitaire. Il convient de fixer le tarif pour la saison 2011.

Depuis le 1 janvier 2008, le Conseil Général a instauré une taxe additionnelle à la taxe de séjour. Elle est de 10% du tarif de la taxe communale. Ce taux fixé par la loi est uniforme et invariable, soit pour Malbosc, $0,40\text{€} \times 10\% = 0,040\text{€}$

Monsieur le Maire propose le maintien en 2011 du dispositif 2010

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de maintenir la fixation de la période de perception du 1 avril au 30 septembre,
- de fixer le tarif à 0.40 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil.
- de reverser à l'office de tourisme 0.05€ par nuitée et par unité de capacité d'accueil.
- de reverser au Conseil général la taxe additionnelle de 0.040€.
- de fixer la date de versement au receveur municipal de la taxe de séjour forfaitaire perçue par l'ensemble des logeurs au 31 octobre.

Location de la salle communale.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs 2010 aux personnes ne résidant pas sur la commune. Le tarif 2011 est maintenu à 130 € pour le week-end, avec une caution de 200 €.

De plus, toute personne désirant louer la salle communale en hiver. (Résidents et non résidents) se verra demandé une participation au chauffage de 50 € pour le week-end.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide le maintien des tarifs pour 2011

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande faite, par un particulier, pour une utilisation de la salle à des fins commerciales.

Monsieur le Maire propose d'accepter la demande de façon exceptionnelle, moyennant une location de 50 €/jour

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider la proposition et confirme le tarif de 50 € / Jour

Droit de place :

Après débats, le Conseil municipal décide le maintien du tarif de droit de place à 5 € pour 2011.

Concession cimetièrre

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs 2010 pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le maintien des tarifs :

Concessions trentenaires :	Prix du m ² :	75 €
Concessions cinquantenaires :	Prix du m ² :	110 €

Gestion de l'eau

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs 2010 pour l'année 2011 concernant l'abonnement, le prix du mètre cube d'eau, la location du compteur, et la pose du compteur lors d'un branchement neuf sur réseau existant et changement de compteur endommagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs pour 2011 :

Abonnement au réseau d'eau : 90,00 €

Location compteur : 8,40 €

Pose de compteur en branchement neuf : 50 €

Changement de compteur endommagé : 70 €

Prix du m³ d'eau : 1,20 € le m³.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2011-002 : Taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle que les taxes ont été augmentées l'an dernier portant ainsi les taxes 2010 :

Taxe d'habitation à 8,52%,

Taxe foncier-bâti à 8,62%,

Taxe foncier-non bâti à 93,19% et le taux relais TP à 13,71%

Monsieur le Maire propose le maintien des taux pour 2011

Ayant délibéré, le conseil municipal, approuve la proposition et fixe donc le taux de la part communale pour 2011 :

Taxe d'habitation à 8,52%,

Taxe foncier-bâti à 8,62%,

Taxe foncier-non bâti à 93,19%

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2011-003 : Augmentation des indices de références du salaire de Sylvia BROCHIER.

Augmentation des indices de références du salaire de Sylvia BROCHIER

A l'occasion du renouvellement du contrat de travail à durée déterminée de Mademoiselle Sylvia BROCHIER, au 1er janvier 2011, Monsieur le maire propose que lui soit appliqué les mêmes indices attribués à l'autre poste d'agent administratif à temps non complet.

Indice brut 310, indice majoré 300, à compter du 01/01/2011.

Ayant délibéré, le conseil municipal,

Décide de revaloriser les éléments de calcul du salaire de Sylvia BROCHIER :

Indice brut 310, indice majoré 300, à compter du 01/01/2011.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2011-004 : Motion concernant les projets d'exploration et d'exploitation pétrolière sur le territoire de la commune.

VU l'arrêté du 1er mars 2010 accordant un permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit "permis de Villeneuve de Berg" à la société Schuepbach Energie LLC ;

VU l'arrêté du 1^{er} mars 2010 accordant un permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis de la plaine d'Alès » à la société Bridgeoil SAS ;

VU le fait que le territoire de la commune est concerné pour tout ou partie par ces deux arrêtés ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés du 1er mars 2010 accordant des permis exclusifs de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux ont été pris sans aucune concertation et information des élus locaux et des populations concernés ;

CONSIDÉRANT que la technique dite de « fracturation hydraulique », nécessaire à l'exploration et à l'exploitation des gisements de gaz non conventionnel dit « gaz de schiste », requiert d'importantes quantités d'eau, l'utilisation de nombreux produits chimiques dissous dans cette eau dont à ce jour les conséquences sur la santé sont inconnus et non maîtrisés, et la mise en place de nombreux sites d'exploitations ;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucune garantie scientifique permettant de s'assurer du contenu réel des eaux d'après forage et que des produits chimiques/métaux lourds peuvent en faire partie, et qu'en conséquence les risques d'atteinte à la qualité des ressources en eau, qu'il s'agisse des nappes phréatiques ou des eaux courantes, consécutifs à l'exploration d'une part et à l'exploitation d'autre part n'ont pas été évalués ;

CONSIDÉRANT que les techniques mises en œuvre en multipliant les points de forage et éventuellement d'exploitation créent un risque de mitage du paysage ;

CONSIDÉRANT que la vocation agricole et touristique de la commune, première source de revenus et d'emploi de la commune, est incompatible avec l'exploration et l'exploitation éventuelle d'un gisement « Plaine d'Alès » qui se traduirait par l'installation de derricks de grande hauteur et une multiplication des points de d'extraction ;

CONSIDÉRANT que l'illumination permanente des derricks en exploitation pour des motifs de sécurité porte atteinte à la qualité du ciel nocturne que les collectivités locales essaient de préserver par des politiques d'illumination adaptées ;

CONSIDÉRANT

- l'incompatibilité des activités minières projetées avec les décisions et contenus de nombre de plans, schémas ou chartes territoriaux élaborés collectivement avec l'Etat, au premier rang desquels figurent :
- les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et du SDAGE Rhône-Méditerranée pour l'atteinte du bon état ou la non-dégradation des masses d'eau ;
- les objectifs de préservation et de protection attachée au site Natura 2000 dit B4 Bois de Païolive Gorges du Chassezac et Bois d'Abeau en E.N.S.
- le Scot en cours d'élaboration ;

CONSIDÉRANT que la rareté de la ressource en eau sur notre territoire, qui entraîne chaque année des mesures de rationnement, rend problématique des prélèvements en quantité industrielle.

En l'absence de garantie formelle sérieuse, le Conseil Municipal de MALBOSC :

Émet une motion de protestation à l'encontre des arrêtés d'exploration visés ci-dessus et une motion de défiance à l'égard des projets d'exploitation des gaz de schiste sur le territoire de la commune ;

se réserve le droit de prendre toute mesure y compris par voie d'action en justice pour empêcher le développement de ces projets ;

Demande que les conclusions de la mission demandée conjointement par les Ministres de l'industrie et de l'environnement sur les conséquences environnementales de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schistes fassent l'objet d'une communication officielle aux élus locaux et d'un débat public ;

Demande au maire de ne délivrer aucune autorisation en ce sens.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Participation à CdC de JALES

Monsieur le Maire apporte les explications sur l'activité de la CdC et renvoie aux comptes-rendus des conseils communautaires (www.paysdejales.fr)

Organisation du marché estival

Régis HUREZ fait part au conseil de l'impossibilité pour lui de gérer l'organisation et la gestion du marché dominical.

Le débat montre le manque de coopération de certaines personnes, d'où une difficulté accrue dans la mise en œuvre du marché.

Un prochain conseil devra statuer pour l'organisation des marchés 2011.